



Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de Septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. Aoustin Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, M. MAILLART Philippe, Mme JOUAN Christine, Mme CHRÉTIEN Florence, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange
- Mme AMINE Nafiyssat, *conseillère municipale*, à M. ROSIER Olivier
- Mme MARIANDE Vanessa, *conseillère municipale*, à M. MARIANDE Franck
- Mme LIVET Christina, *conseillère municipale*, à Mme JOUAN Christine
- M. CHEVALIER Yves, *conseiller municipal*, à Mme CHRÉTIEN Florence

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme COULON Carole

Convocation : 3 septembre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 22 (+ 5 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 12 octobre 2026

N°2026/IX/10

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE ZI 147 AU LIEU-DIT LE PORT GIRAULT

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZI n°147, au lieu-dit Le Port Girault, qui est un ancien chemin communal qui desservait des habitations situées rue des Troglodytes, désormais desservies par un autre chemin. Cette parcelle est enclavée dans des terres agricoles exploitées par l'entreprise de maraîchage « Ô Jardins de Julien ». Du fait de son absence d'usage en tant que chemin, M. BREVET Julien utilise cette parcelle pour son exploitation. Il est en conséquence proposé de lui vendre.

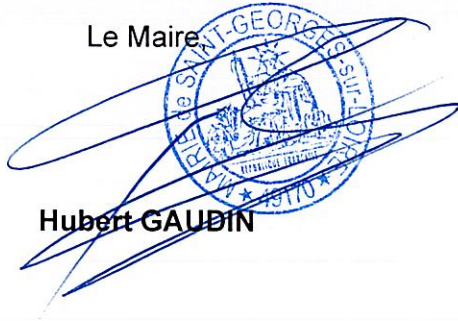
Délibération

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 25/08/2026, référencé sous le n°2026-49283-42809 ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Décide de vendre la parcelle cadastrée section ZI n°147 d'une surface de 169 m² à M. BREVET Julien au prix de 0,42 € le m² soit 70 €.
- ✓ Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- ✓ Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Le Maire



Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,



Carole COULON